



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29.07.2025

Hoche Avocats conseille Altarea dans la cession de sa participation au capital de Corsalis au profit du Groupe Indigo

Hoche Avocats est intervenu en qualité de conseil d'Altarea dans le cadre de la cession de sa participation au capital de Corsalis au profit du Groupe Indigo.

Fondé en 2020, Corsalis est un opérateur immobilier dédié à la distribution et à la logistique urbaine. Actionnaire de référence de Corsalis depuis 2022, Altarea a accompagné le développement et la structuration de la société à un moment clé de l'évolution du marché de la logistique du dernier kilomètre.

Hoche Avocats, déjà conseil d'Altarea lors de son entrée au capital en 2022, a accompagné Altarea sur l'ensemble des aspects juridiques de l'opération, en coordination avec les équipes internes du groupe.

L'équipe de Hoche Avocats était composée de **Didier Fornoni** (*associé*) et de **Vincent Guilaine** (*collaborateur*) sur les aspects corporate/M&A.

A propos de Hoche Avocats :

Hoche Avocats est un cabinet français indépendant et pluridisciplinaire fondé il y a 30 ans.

Il regroupe plus de 50 collaborateurs d'horizons divers, avocats et professionnels du droit, dont une quinzaine d'associés, qui interviennent quotidiennement dans un contexte national et/ou international pour offrir à leurs clients un accompagnement et un conseil juridique sur mesure dans les grandes pratiques du droit des affaires et plus particulièrement en fusions et acquisitions.

Contacts presse :

Edith Chabre: 01 53 93 22 00, chabre@hocheavocats.com

Isabelle Brenneur-Garel : 01 53 93 22 00, brenneur-garel@hocheavocats.com

Pour plus d'information, veuillez consulter le site : <https://www.hoche-avocats.com/>